



UTILISATION DU MUR D'ESCALADE ABONNEMENT DE SEPTEMBRE 2024 A SEPTEMBRE 2025

Merci de remplir en lettres majuscules et cocher les cases vous concernant.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Pour la facturation :

(NOM Parent ou tuteur légal, pour les mineurs) :

ADRESSE :

CP : VILLE :

N° téléphone :

Adresse mail @ :

Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté n°14/POL/2013, du règlement d'utilisation du mur d'escalade et du complexe sportif et m'engage à les respecter

Je m'engage à respecter toutes les règles de pratique et de sécurité liées à la pratique de l'escalade, notamment celles affichées dans la salle. L'accès au mur est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité et tout utilisateur doit avoir les capacités techniques et physiques nécessaires. Des cours d'initiation sont prévus à cet effet.

Pièces à fournir :

Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle incluant l'activité escalade en cours de validité

Photo pour la carte d'abonnement et d'identification

Certificat médical

Je m'engage à régler le titre, à recevoir ultérieurement, des frais dus : 60 €/an (Adulte)
30 €/an (Mineur)

UTILISATION A LA JOURNEE/Badge n°

Le badge et la carte d'identification doit être accroché au baudrier pendant toute la séance ; remettre le badge à l'Office de Tourisme à la fin de l'utilisation.

N° du badge attribué à l'utilisation annuelle du mur d'escalade :

Le badge est nominatif (un par famille), délivré pour la période de septembre 2024 à septembre 2025, et devra être remis à la Mairie de Laruns à la fin de l'utilisation ou réactivé pour renouvellement

GRIMPEUR MINEUR ou DEBUTANT

Cours CAF

Tout grimpeur mineur ou débutant doit être accompagné par un majeur.

GRIMPEUR ADULTE AUTONOME (maîtrisant l'encordement et l'assurage)

La carte d'abonnement devra être accrochée au baudrier et devra être visible pour tout contrôle.

En cas d'accident, prévenir M/Mme

Tél :

Fait à Laruns le :

Signature : (Parent ou tuteur légal pour les mineurs)